



Procès-verbal de l'Assemblée générale 2010 CONFERENCE ROMANDE DE LA FORMATION CONTINUE

Martigny, Ecole Professionnelle, 4 février 2011

- Présent(e)s :** Mmes et MM. P. Barras, J.-P. Brügger, G. Clivaz, L. Comte, M. Déglon, T. Erb, N. Galland, D. Juillerat, M. Kasser, F. Loi Zedda, J.-A. Maire, S. Manco, Ph. Merz, B. Monnet, B. Morand-Aymon, A. Petitpierre, C. Salort, A. Sanchez, G. Savary, J. Stroumza, O. Tschopp
- Excusé(e)s :** Mmes et MM. Ch. Amici Raboud, J. Aubert, B. Bachelard, E. Baume-Schneider, Ch. Bonvin, Ch. Darbellay, Y. Flückiger, J.-P. Graber, H. Hiltbold, A. Holenweg, F. Le Vallois, Ch. Levrat, A. Marra, I. Mellos, J. Neiryck, R. Nordmann, J.-L. Portmann, L. Python, S. Rolle, M. Roth-Bernasconi, P. Rywalski, A. Schlaefli, A. Seydoux-Christe, C. Simoneschi, R. Strahm, I. Taher-Selles, A. Thorens-Goumaz
- Présidence :** Mme G. Savary
Vice-Présidence : M. D. Juillerat
PV : BMA/me

G. Savary remercie chaleureusement M. Gérard Clivaz, directeur de l'EPM, pour son accueil, et M. Claude Pottier, chef du service de la formation professionnelle du canton du Valais, qui offre le verre de l'amitié en fin d'assemblée.

I. Partie statutaire (10h00-10h30)

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 2 novembre 2009

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

3. Budget & Comptes 2010 - Budget & Programme d'activités 2011

(Documents distribués en séance)

L'année 2010 s'est surtout concentrée sur l'organisation des Etats généraux du 24 septembre. Ceux-ci ont généré des frais qui n'ont pas été entièrement couverts par les recettes. La perte de 2010 devrait être modérée en 2011. Par conséquent, le budget de fonctionnement de 2011 est modeste. Les cotisations restent inchangées. La CRFC remercie les membres qui soutiennent nos activités par leurs contributions extraordinaires – et sans lesquelles il s'avère, aujourd'hui encore, très difficile d'organiser des activités publiques. La présidente remercie également les membres du Comité et du groupe d'organisation des Etats généraux pour leur engagement et le fort investissement consenti.

En ce qui concerne les activités pour 2011, il n'est pas envisagé de mettre sur pied de nouveaux Etats généraux (organisation tous les 2-3 ans). Par contre, la CRFC va suivre attentivement les travaux concernant la Loi fédérale sur la formation continue, sachant qu'un rapport devrait être déposé au Conseil Fédéral à la fin de cette année.

Par ailleurs, la CRFC pourrait organiser une conférence/rencontre sur le thème de la validation des acquis. Le comité de la CRFC est très intéressé, pour autant qu'elle trouve un financement.

G. Savary rappelle que le site www.crfc.ch fournit tous les renseignements sur les activités de la CRFC.

Les comptes 2010, le budget et le programme d'activités 2011 sont acceptés à l'unanimité.

4. Elections Présidence - Comité

G. Savary se représente pour la présidence.

Tous les membres actuels du Comité se représentent.

M. Philippe Merz, président de la FRAFFA – Fédération romande des acteurs de la formation des formateurs d'adultes (<http://www.alice.ch/fr/fsea-romande/reseaux/federation-romande-des-acteurs-de-la-formation-des-formateurs-dadultes/>) se présente au comité.

Le comité est élu à l'unanimité des membres présents et se compose donc de la manière suivante :

- **Géraldine Savary, Conseillère aux Etats, Présidente**
- Didier Juillerat, Centre Interrégional de Perfectionnement, CIP, Vice-président
- Bernadette Morand-Aymon, Fédération Suisse pour la Formation Continue (FSEA), Secrétaire générale
- Josiane Aubert, Conseillère nationale, pdte CSEC-N
- Brigitte Bachelard, Haute Ecole ARC
- Franck Le Vallois, Bobst Group SA
- Fabien Loi Zedda, Association des Universités Populaires de Suisse (AUPS)
- Stéphane Manco, Association des Organismes de Mesures du marché du travail en Suisse (AOMAS)
- Philippe Merz, Fédération romande des acteurs de la formation des formateurs d'adultes (FRAFFA)
- Alain Petitpierre, Fondation pour la formation des adultes à Genève (IFAGE)
- Antonio Sanchez, Services Industriels de Genève (SIG)
- Johnny Stroumza, Coordination romande pour la Formation de base des adultes (CRFBA)

5. Divers Pas de divers.

II. Partie thématique (10h30-12h00)

1. Bilan des Etats généraux du 24 septembre 2010

Les Etats généraux donnent lieu à un bilan positif. G. Savary relève la forte participation à cette journée (130 personnes) et la qualité des travaux qui en sont ressortis. Bien sûr, il est regrettable qu'aucun Conseiller fédéral n'ait pu venir, mais la participation, toute la journée, de Mme Renold, directrice de l'OFFT, est saluée : elle a certainement contribué à attirer du monde, tout comme Mme Renold a pu prendre connaissance des points de vue des Romands.

On peut regretter la présence insuffisante des entreprises, très difficiles à mobiliser dans ce genre de manifestation. Le relais dans les médias est relativement peu satisfaisant, le journal "Le Temps" a toutefois consacré une pleine page aux Etats généraux (voir : <http://www.crfc.ch/index.php?id=eg2010>).

La synthèse des Etats généraux a été publiée (brochure, disponible au secrétariat de la CRFC), et postée (fichier pdf) sur notre site : www.crfc.ch. A diffuser le plus largement possible.

Il faut préciser cependant que cette brochure n'est pas la prise de position ou le résumé des recommandations de la CRFC pour la future loi fédérale sur la formation continue, mais bien une synthèse des points de vue exprimés par les acteurs concernés.

Il n'en ressort pas moins que les points prioritaires retenus pour la future loi recoupent largement les positions de la CRFC, notamment :

CONCERNANT LE FINANCEMENT

- L'harmonisation des pratiques de financement, et ceci aux niveaux de la Confédération, des cantons et des communes.
- Le soutien au travail de coordination des organisations faitières de la formation continue.
- Les financements combinés de la demande (chèques formation) et de l'offre.

CONCERNANT L'ACCES

- Modularisation et validation des acquis, débouchant sur une certification des niveaux de compétences acquis, y compris dans le domaine des compétences de base.

CONCERNANT LA QUALITE

- Une politique ambitieuse de formation – initiale et continue – des formateurs d'adultes.
- Des processus adaptés à la formation continue.

T. Erb (SECO) souligne que la proposition de "guichet unique" va en droite ligne dans le sens du projet de Collaboration interdépartementale (CI)¹ qui se propose d'ouvrir une plateforme qui servira de guide aux acteurs concernés, rendra visibles les offres de soutien étatiques et facilitera la collaboration et la coordination.

¹ En cours d'élaboration par quatre offices fédéraux (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Office fédéral de l'énergie OFEN, Office fédéral de l'environnement OFEV) ; plateforme internet Cleantech de la Confédération : <http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=34601>

2. Synthèse de la Conférence organisée le 13 septembre 2010 par la Commission d'experts LFFC

La qualité du travail mené par le président de la Commission d'experts, le Conseiller aux Etats Hansruedi Stadler, est relevée et saluée. M. J.-P. Brügger, membre de la Commission d'experts², rappelle que le but de ces Conférences est de travailler en ateliers certains thèmes spécifiques en lien avec la future loi (prochaines dates : 24 février et 5 avril).

Cette première journée a eu pour objectif de montrer sur quels aspects la loi allait se concentrer, à savoir sur la « formation non formelle » (Cadre). Les thèmes suivants sont ressortis des discussions :

- renforcement de la coordination au niveau suisse
- accessibilité et qualité
- conditions cadres
- définition
- responsabilité individuelle
- concurrence

La CRFC est régulièrement conviée et participe à ces Conférences.

3. Table ronde : définition du cadre de la formation continue

Pour introduire le débat de manière volontairement polémique, M. Pottier pose la question de savoir s'il était vraiment nécessaire de se doter d'une loi fédérale sur la formation continue ou s'il ne vaudrait pas mieux se contenter d'inciter les cantons qui n'en ont pas encore à promulguer des lois cantonales en la matière et d'améliorer la loi sur la formation professionnelle.

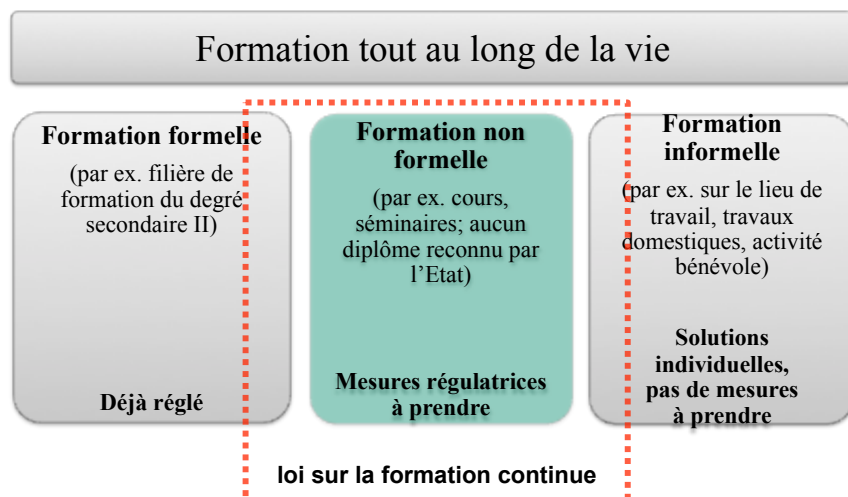
De son point de vue, la réflexion devrait circuler de bas en haut, plutôt que l'inverse. Le canton du Valais s'est doté d'une loi sur la formation continue le 2 février 2001 (budget annuel de CHF 300'000 pour soutenir les institutions qui offrent des formations non certifiantes). Les activités valaisannes ne sont pas couvertes par la future loi. Que la loi passe ou non, le Valais maintiendra sa politique.

Il existe env. 75 lois différentes qui contiennent les termes "formation continue" : une véritable jungle. Il faut une loi cadre. Tous les pays qui entourent la Suisse en ont une : il est donc nécessaire d'en disposer pour harmoniser les relations avec les partenaires européens. Par ailleurs, il est également rappelé qu'on attend la loi pour régler la lancinante question du financement de la formation continue.

Définition de la formation continue : *Extrait de la présentation de Mme U. Renold, 24.09.10 :*



Notions concernant la formation continue



2 Voir Composition et mandat sous <http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=31980>

La définition de la formation continue (« notions ») proposée par l'OFFT diffère significativement de celle promue par la Commission européenne, l'OCDE, etc., et, en Suisse, par l'OFS, la CDIP et la FSEA notamment.

Ainsi par exemple, les actions de formation conduites dans des institutions sociales sont conduites avec un objectif formatif explicite : elles ne font pas partie de l'éducation informelle, mais de l'éducation non formelle. Cette différence est très importante. La formation informelle telle que définie par l'OFFT devrait être regroupée avec la formation non formelle. Pour les publics faiblement qualifiés, la formation par la pratique (par ex. stages) est la voie la plus évidente. Il est essentiel que ce public soit pris en compte par la nouvelle loi (notamment en ce qui concerne le financement), et que la thématique de la formation des adultes dans le domaine des compétences de base y soit clairement valorisée (J.Stroumza, CRFBA).

A titre d'illustration et pour soutenir cette position, C. Salort (OFPC/GE) rappelle que Genève dispose de longue date d'une loi cantonale sur la formation continue et de divers instruments de financement. Actuellement, Genève attend une loi sur le concept "Formation tout au long de la vie". Eléments clés : parcours qualifiants, modularisation, capitalisation ; passage de l'informel et/ou du non formel vers le formel ; VA : valider l'informel (rendre visible les compétences acquises pendant la formation, qu'elle soit non formelle ou informelle. Il est vrai que le canton de Genève est privilégié en ce qui concerne le financement, mais il n'en reste pas moins que des pistes sont ouvertes et devraient pouvoir servir de modèles.

Pour mémoire, l'intention majeure de Ch. Reichenau³ est de faire passer le message de la formation tout au long de la vie. Or il semble que la loi aurait plutôt tendance à exclure certaines catégories de formation.

Dans le domaine du Tertiaire B, Ph. Merz rappelle qu'une loi sur la FC est également et vraiment nécessaire, qui pose le principe de l'appartenance des formations du tertiaire B au domaine de la formation des adultes, même si leur financement est réglé dans la loi sur la formation professionnelle.

Economie Suisse a d'ailleurs récemment posé des exigences financières dans ce domaine : elle réclame plus de 500 millions de francs à la Confédération pour le Tertiaire B.

Mais l'argent ne règle pas tout ; les conditions d'accès à la formation – et non seulement aux examens professionnels – sont disparates entre les cantons ; dans ce domaine, des règles fédérales, contenues dans la loi sur la FC, s'avèrent indispensables.

Enfin, la qualité des cours qui mènent aux titres du Tertiaire B devraient être basées sur les exigences communes aux formations pour adultes : encore un argument pour que le Tertiaire B soit traité dans la loi fédérale sur la FC.

Une loi fédérale générale ou restrictive ? On constate que 2 visions s'opposent : à la volonté – plutôt générale - de décloisonner la formation continue, l'OFFT oppose une vision cloisonnée et excluante fondée sur des catégories figées.

Le système éducatif se structure depuis bien des années et cette loi serait une dernière pierre de l'édifice. Ce qui est important, c'est qu'au niveau européen, la formation tout au long de la vie se base sur l'articulation des trois types de formation : formelle, non formelle et informelle. Quelle est la politique de formation voulue en Suisse ? Cette question, centrale, est pourtant éludée. Le seul principe de base qui réunit tout le monde, c'est le principe de l'autofinancement de la FC : de fait, c'est une manière peu courageuse de se débarrasser du problème, en renvoyant sans cesse à d'autres la responsabilité.

SYNTHESE

L'architecture présentée dans l'esquisse de loi est globalement acceptable, puisqu'elle reconnaît formellement l'apprentissage non formel. Il est par contre extrêmement regrettable qu'elle ne conçoive pas les passerelles entre les catégories retenues, en d'autres termes qu'elle cantonne le champ d'action de la formation continue à la formation non formelle. Le cadre proposé, qui reflète une volonté politique de ne pas intervenir dans un marché essentiellement privé, est donc trop modeste. D'une manière générale, l'insatisfaction demeure sur la définition par trop restrictive de la formation continue. Pour la CRFC, qui réunit aussi bien les professionnels que les politiques, les besoins identifiés exigent une définition plus large et vision plus ambitieuse de la formation continue.

G. Savary remercie les participants de la table ronde et clôt l'assemblée à 12h00.

bma/me – 4 février 2011

³ Ce que pourrait contenir une loi fédérale sur la formation continue. Projet de loi élaboré par Christophe Reichenau et présenté par la Fédération suisse pour la formation continue. Décembre 2009. Téléchargeable sur <http://www.alice.ch/fr/themes/loi-sur-la-formation-continue/>